



Communiqué de presse
Pour diffusion jeudi le 18 décembre à 4 h (am)

Tristes anniversaires de lois antisyndicales, rappelle la FAE

Montréal, le 18 décembre 2008 – Alors que le gouvernement Charest était majoritaire, il a adopté au moins deux lois antisyndicales pour lesquelles il faut souligner le triste anniversaire. Pour le président de la Fédération autonome de l'enseignement, Monsieur Pierre St-Germain, le nouveau gouvernement québécois doit faire marche arrière et retirer ces lois.

Monsieur St-Germain rappelle que le 18 décembre 2003, le gouvernement modifiait l'article 45 du Code du travail pour affaiblir la protection syndicale des employées et employés dont les mandats seraient confiés en sous-traitance.

Le 15 décembre 2005, le gouvernement Charest adoptait le projet de loi n° 142 *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, qui décrète les conditions salariales et fixe le cadre des conditions de travail de milliers de travailleuses et travailleurs du secteur public.

Les syndiquées et syndiqués de la fonction publique québécoise n'ont pas été les seuls à décrier ces lois. De fait, le Bureau international du travail (BIT) a sévèrement jugé le gouvernement sur cette question et ce jugement a terni lamentablement la réputation de l'État québécois en matière de relations du travail sur la scène internationale. Et comme si ce n'était pas suffisant, la Cour supérieure a, à son tour, rappelé à l'ordre le gouvernement quant à ses obligations de respecter les règles de la liberté d'association et de la libre négociation.

Les travailleuses et travailleurs du secteur public qui se dévouent quotidiennement pour assurer des services de qualité à l'ensemble des Québécoises et Québécois, méritent le respect. À cet égard, le gouvernement Charest a, de toute évidence, une côte à remonter. « Le gouvernement, à nouveau majoritaire, devrait prendre en compte les blâmes du BIT et de la Cour supérieure et corriger rapidement le tir. Le retrait de ces lois enverrait un signal clair sur la bonne foi gouvernementale à l'aube des prochaines négociations », conclut le président de la FAE.

La FAE regroupe neuf syndicats de l'enseignement qui représentent quelque 27 000 enseignantes et enseignants du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes, ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier.

-30-

Source : FAE
Information : Marie Pelchat
Conseillère à la vie politique et aux communications
514 952-3559